

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 29 mars 2021**

**DEL.2021.03.29-001 – Cession foncière – Parcelle non bâtie cadastrée section AV n°32 pour partie, lotissement La Lisière du Vignoble**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'espace L'Art Y Show, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 26
- Nombre de procurations : 2
- Absents excusés : 3
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**09 AVR. 2021**

**Bureau du Courrier**

Monsieur Thierry PIALLEPORT a été désigné secrétaire de séance.

<b>NOMS - Prénoms</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>Excusés</b>	<b>Procuration à :</b>
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc	X		
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LOVISI Marc	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOUAT Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
CONTU Karine	X		
PIGEAT Stéphane		X	LAGARRIGUE Henri
DOS SANTOS Roméo		X	FARTHOUAT Jean-Marc
AMRA Julia	X		

**DEL.2021.03.29-001 – Cession foncière – Parcelle non bâtie cadastrée section AV n°32 pour partie, lotissement La Lisière du Vignoble**

Rapporteur : Monsieur Bernard DE SOUZA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis du domaine n°2021-33312-10010 en date du 2 mars 2021, évaluant la valeur vénale de la parcelle à 140 € HT le mètre carré ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme / Bâtiments en date du 16 mars 2021 ;

A l'occasion de la vente d'un bien sis 6, allée du Front du Médoc, cadastré section AV n°45, le cabinet de géomètres experts AGEO CONSEILS a été mandaté par le propriétaire du bien pour effectuer un bornage de sa propriété. Lors de l'opération de bornage contradictoire réalisée le 22/01/2021, le géomètre a mis en lumière un empiètement de la clôture nord de cette propriété sur la parcelle cadastrée AV n°32, propriété de la commune et constituant l'espace vert du lotissement La Lisière du Vignoble. La superficie totale de l'empiètement représente 28 m<sup>2</sup>.

La clôture, en place depuis 1989, est aujourd'hui doublée d'une haie de cyprès et longe un bâtiment annexe à l'habitation, lui aussi situé en partie sur la parcelle AV n°32.

En vue de régulariser cette situation, le propriétaire de la parcelle cadastrée AV n°45 a sollicité la commune pour acquérir cette superficie de 28 m<sup>2</sup> issue de la parcelle AV n°32. Les frais de vente seront à sa charge.

Le Domaine, par avis n°2021-33312-10010 daté du 2 mars 2021, a estimé la valeur vénale de cette superficie de 28 m<sup>2</sup> à 3 920 €, soit 140 € le mètre carré.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette cession et de donner pouvoir au Maire pour signer tout acte notarié permettant de régulariser cette situation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bernard DE SOUZA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de céder une partie de la parcelle cadastrée section AV n°32, pour une superficie de 28 m<sup>2</sup>, au prix de 3 920 €, les frais de notaire demeurant à la charge de l'acquéreur ;
- **Donne** pouvoir au Maire pour signer tout acte afférent à cette cession.

Fait et délibéré à Parempuyre,

Le 29 mars 2021

  
Beatrice de FRANÇOIS  
Maire de Parempuyre